

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'IAE

du Mardi 14 octobre 2008

Présents:

Mademoiselle Rebière

Mesdames BERGER DOUCE, COME, HALLOT GAUQUIE, KOSMALA, KRAS,
TILLOY

Messieurs BEN BARKA, CAZORLA, COUTELLIER, DERUY, DESPINOY, DEVAILLY,
LELEU, LEMAITTE, PINATON, RIBOT, VAN NIEUWENHOVE

Représentés:

Monsieur Schneider (représenté par Monsieur Despinoy)

Monsieur Seguy (représenté par Monsieur Cazorla)

Monsieur Lestienne (représenté par Monsieur Despinoy)

Madame Gougec (représentée par Monsieur Lemaitte)

Monsieur Séverin (représenté par Monsieur Ben Barka)

Monsieur Moschetto (représenté par Madame Hallot Gauquié)

➤ Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 01/07/2008
- Personnalités extérieures
- DBM de rattachement n°2
- Règlement des examens
- Point Qualité
- Subventions aux associations
- Questions diverses

QUORUM du CA

Selon l'article 16 du règlement de l'IAE un quorum de 14 personnes est nécessaire pour que le Conseil puisse se dérouler et chaque membre présent peut recevoir deux mandats. Le quorum a été atteint à l'ouverture du Conseil avec la participation ci - dessous :

- 4 élus présents sur 13 pour le collège des personnalités extérieures soit 30 % de présents. 5 pouvoirs ont été attribués portant la représentativité à 69%.
- 1 élu présent sur 5 pour le collège A soit 20% de présents. 1 pouvoir a été attribué pour la représentativité à 40%
- 4 élus présents sur 5 pour le collège B, soit 80% de présents. 1 pouvoir a été attribué portant la représentativité à 100%
- 2 élus présents sur 2 pour le collège IATOSS soit 100% de présents.
- 4 élus présents sur 8 pour le collège des usagers, soit 50% de présents.
- 1 membre de droit présent.

1. Approbation du compte rendu du 01/07/2008

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Personnalités extérieures

Conformément à l'article 3 du titre II dernier alinéa des statuts de l'IAE (voir ci après), M Leleu procède au remplacement de M Halitim à compter de ce conseil, qui n'est jamais venu, par M Despinoy Jean François Ancien Etudiant de l'IAE, associé de la Société Dpak Résolution.

M Despinoy se présente à l'ensemble des conseillers, et fait part de sa motivation à participer aux travaux de ce conseil.

Le président lui souhaite la bienvenue.

TITRE II – DU CONSEIL DE L'INSTITUT

I De la composition du Conseil

ARTICLE 3

L'I.A.E. de Valenciennes est administré conformément aux dispositions de l'article 713-9 du code de l'éducation.

Le conseil comprend 33 membres : 20 membres élus et 13 personnalités extérieures.

Le mandat des membres du Conseil prend fin par démission, cessation des fonctions ou par la perte du titre en vertu duquel la personne était élue ou désignée.

Le Conseil peut prononcer la démission d'office de tout membre absent, sans motif légitime, à trois séances consécutives du Conseil.

3. DBM de rattachement n°2

Présentation de la DBM n°2 par Eric Deruy.

Cette DBM est présentée à titre d'information au conseil puisqu'elle a été votée par le CA de l'UVHC le 25/09/2008.

Elle vient ajouter des crédits au budget 2008, puisque nous avons des recettes complémentaires pour un montant de 123 000€. Recettes complémentaires de Taxe d'apprentissage de 65 000€, 21 000€ provenant de l'IUT représentant leur quote part de la Licence Pro Comptabilité Finances et enfin une subvention de 37 000€ pour financer un projet commun de renouvellement de PC (60), piloté par l'IAE, pour l'ensemble du bâtiment des Tertiales. Ces 37 000€ proviennent du Plan Pluri annuel d'investissements de l'Université.

En dépenses on retrouve la totalité des 37 000€ en compte 218 afin d'assurer ces investissements, pour le reste les dépenses sont éclatées en fonctionnement et surtout en charges de personnels afin de prendre en compte l'augmentation des dépenses liées à l'accroissement des groupes de langues et d'informatique due à la forte augmentation de nos effectifs en cette nouvelle année.

4. Règlement des examens 2008 2009

Suite à de nouvelles directives apportées par le Vice Président en charge des formations un certain nombre de modifications sont apportées au règlement présenté en juillet dernier. Ces modifications sont présentées par Mme Alphonse Tilloy et concernent :

Page 1 b :

- l'obtention de la note minimale de 10/20 à la moyenne pondérée de l'ensemble des UE du semestre hors la note de stage ou la note d'UEP, OU l'obtention de la note de 10/20 à chaque UE constitutive du semestre. L'application ou la non-application de la compensation entre UE est précisée dans les modalités spécifiques aux cycles et aux parcours de formation.

et surtout la partie concernant les masters page 6 Entrées en Master a)

- mention « Management et Administration des Entreprises » : sur examen du dossier et entretien des candidats issus de formations non gestionnaires ayant validé 240 crédits ECTS.

et en partie c) :

c. L'obtention du Master Sciences du Management

L'étudiant obtient le master professionnel Sciences du Management lorsqu'il a validé les 4 semestres du Master et obtenu la note de 10/20 à l'évaluation du stage ou de période d'expérience professionnelle. Les modalités de validation des semestres diffèrent selon l'année de formation et les parcours de formation :

- Mention Management des Entreprises et Développement des Compétences

1. Obtention des semestres 1 et 2 du Master :

L'étudiant valide le semestre lorsqu'il a obtenu la note minimale de 10/20 à chaque UE constitutive de chaque semestre et la note minimale de 10/20 au stage.

2. Obtention des semestres 3 et 4 du Master :

Parcours Management des Entreprises et Développement des Compétences, Entrepreneuriat et Management des Entreprises: L'étudiant valide le semestre lorsqu'il obtient la note minimale de 10/20 à chaque UE constitutive du semestre et la note minimale de 10/20 au stage.

Parcours Gestion du Patrimoine et Contrôle de Gestion : L'étudiant valide le semestre lorsque la moyenne des UE constitutives de chaque semestre est au moins égale à 10/20 et la note du stage est au moins égale à 10/20.

- Mention Comptabilité Contrôle Audit et Management et Administration des Entreprises :

L'étudiant valide le semestre lorsque la moyenne des UE constitutives de chaque semestre est au moins égale à 10/20 et la note du stage est au moins égale à 10/20.

Ces modifications ont été débattues et des précisions ont été apportées à l'ensemble des conseillers par l'ensemble des élus enseignants et administratifs.

5. Point Qualité

M Leleu rappelle à l'ensemble des conseillers que l'IAE de Valenciennes s'est inscrit dans une démarche de certification en 2005. Nous venons d'obtenir pour la deuxième fois une certification de 3 ans jusqu'en 2011. Malgré tout un certain nombre de points sont à améliorer notamment au niveau de :

- L'évaluation des enseignements

- la traçabilité des conseils de perfectionnement et du bilan qui en est fait avec un point sur les améliorations à apporter lors d'un conseil d'institut.

Nous formalisons à chaque conseil un point qualité afin de remplir les obligations de la démarche.

Nous souhaitons que l'audit 2009 ait lieu en Mars ou avril au plus tard afin d'avoir des étudiants présents. La date est à déterminer.

6. Subvention aux associations

M Leleu fait un état des lieux du nombre d'associations existantes à l'IAE et précise qu'il serait souhaitable de revoir cet état de fait puisque cette dispersion ne favorise pas des actions associatives d'envergures.

Il souhaite qu'un projet cohérent fédérateur voit le jour. L'idée de la création d'un BDE peut être la solution. M Coutellier fait part de son expérience à l'ENSIAME.

En ce début d'année le conseil vote traditionnellement des subventions aux associations afin de soutenir leur action. Cette prise de décision doit être basée sur des documents : bilan financier, bilan d'activité, BP.

Un éclairage sur les demandes est souhaitable par les étudiants eux-mêmes qui sont invités au conseil. Cette subvention permettra également de soutenir nos projets institutionnels notamment en termes de communication.

Les propositions sont :

Association AESG : 500€ (approbation à l'unanimité)

Associations AECCA : 3300€ qui se décomposent en 1000€ au titre de l'association, 300€ subvention d'équilibre par rapport à la remise de diplômes 2007 et enfin 2000€ de trésorerie afin de réserver le Pasino pour la remise de diplôme 2009. Cette association supporte financièrement ce projet. (Approbation avec 2 abstentions)

Association EMPME : Présentation du projet par les étudiants de l'association.

Des échanges nourris ont eu lieu sur cette présentation de projet. Il apparaît ici clairement qu'il est essentiel de recadrer les choses en termes de communication .

Malgré cela ce projet a retenu l'attention des conseillers et une subvention de 500€ leur a été attribuée à l'unanimité.

La demande de subvention de l'association MEDC est reportée au prochain conseil puisque aucun représentant n'est venu présenter le projet.

7. Questions diverses

Les étudiants soulèvent le problème d'un changement d'enseignant en Anglais d'un semestre à l'autre, ce n'est pas très pédagogique.

M Deruy annonce que des rideaux seront installés dans les salles du 2^{ème} étage.

Une solution d'imprimante à carte pourrait être installée aux Tertiales à disposition des étudiants.

M Moriaux a fait les frais du recrutement de deux professeurs agrégés en anglais. Ce choix n'a pas été fait au regard de ses compétences bien au contraire, mais M Leleu explique qu'avant tout les cours doivent être donnés aux enseignants permanents de l'institut. Nous savons qu'il est très apprécié.

Mme Kras et M Coutelier apporte des précisions quand au plan réussite en Licence.

M Cazorla souhaite obtenir un livre blanc, livret édité par le réseau des IAE qui met en avant les grandes écoles publiques universitaires que sont les IAE.

M Cazorla souhaite connaître le devenir des IAE et plus particulièrement celui de Valenciennes.

M Coutelier lui répond qu'il y a une réelle volonté de la présidence de soutenir à bout de bras notre IAE. L'IAE est un institut dynamique, qui connaît une croissance régulière depuis plusieurs années ce qui n'est pas négligeable pour l'UVHC. De plus un bâtiment pour l'IAE est inscrit dans les futures réalisations du Mont Houy.

Le problème du positionnement des cours en alternance soit en début de semaine soit en fin pose problème. La réponse est : le souci d'une optimisation de l'utilisation des locaux qui empêche la tenue des cours uniquement en fin de semaine.

Problème de salles lié à la croissance de nos effectifs, il y a un manque important de salles à capacité moyenne (100 à 150 places). Nous occupons de plus en plus les salles de Ronsier et nous essayons de faire changer les mentalités au sein de ce bâtiment mais un certain nombre de comportements subsistent.

Information de M Deruy :

Des élections auront lieu fin novembre ou début décembre : le renouvellement de 6 sièges étudiants (4 en licence et 2 en master) au conseil de l'IAE ainsi que 2 sièges de PR.

Dernière question soulevée, récurrente : le problème du stationnement aux Tertiales liés aux travaux. Nous avons conseillé à nos étudiants de se rapprocher de leur Vice Président étudiant à ce sujet, puisque cette question a été soulevée lors du dernier CEVU.

M Lemaitte ainsi que M Leleu remercient l'ensemble des conseillers pour leur participation active.